

Mieux rédiger ses conventions d'occupation domaniale : clauses innovantes & bonnes pratiques

Date :

Durée : 2.50 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 395.00 € HT / participant, soit 474.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Les conventions d'occupation domaniale sont souvent standardisées, mais une rédaction plus fine et créative permet de mieux protéger et valoriser les propriétés publiques.

Savoir adapter les clauses et choisir les formulations les plus appropriées est devenu un levier essentiel pour sécuriser et enrichir vos contrats.

"Comment choisir le type de convention le plus adapté à chaque situation ?"

"Quelles clauses innovantes et quelles formulations juridiques permettent de renforcer la protection et la valorisation du domaine public ?"

"Comment combiner clarté, sécurité juridique et efficacité contractuelle dans vos conventions ?"

Cette formation vous donnera les outils pour mobiliser des solutions rédactionnelles adaptées, enrichir vos contrats et sécuriser l'occupation domaniale tout en valorisant vos propriétés publiques.

Profils des apprenants

- Agents de toutes collectivités locales (DGS et secrétaire, responsable juridique / des espaces domaniaux / de la voirie,...)
- Gestionnaires de biens
- Elu.e.s en charge d'enjeux fonciers et/ou domaniaux

Prérequis

- Posséder des notions de droit public général, des contrats et de la domanialité
- Avoir déjà rédigé ou amendé des conventions d'occupation du domaine public

Objectifs pédagogiques

- Disposer des outils permettant de mieux choisir le contrat adapté à une situation donnée

- Etre en mesure de mobiliser les nouvelles solutions rédactionnelles (clause, formule, langage juridique clair) en vue d'enrichir les contrats d'occupation domaniaux

Contenu de la formation

- I - Rappel des principes de la domanialité
 - A - Domaine public / domaine privé
 - B - Protection du domaine public
 - C - Précarité et révocabilité
- II - Le bon contrat pour le bon domaine
 - A - Choisir le vocabulaire adapté
 - B - Déterminer si la gratuité est possible
 - C - Fixer la possibilité (ou non) de constituer des droits réels
- III - Les clauses & formules types
 - A - Les clauses financières - redevances, indexation, pénalités, récupération des charges
 - B - Les clauses tenant à la vie du contrat - état des lieux, obligations, modification, résiliation, cession, sous-occupation
 - C - Les clauses de risque - le transfert de responsabilité
 - D - Les clauses environnementales - verdissement, sobriété énergétique, consommation locale
- IV - Les bonnes pratiques rédactionnelles
 - A - Soigner son préambule
 - B - Le piège des fonds de commerce
 - C - Harmoniser ses process

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenant : Thomas MANHES, Avocat associé de Seban Armorique - tmanhes@seban-armorique.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz



- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 19 décembre 2025 - Version 1